



Fides in res futuras  
(foi dans l'avenir)

# SAINTE FOY DE France

Sainte-Foy le 15 janvier 2026

Madame, Monsieur, Chers amis,

Afin de contribuer à la vie de notre association, le bureau vous propose de renouveler votre adhésion ou tout simplement d'adhérer à l'association des SAINTE FOY DE FRANCE.

Vous le savez, l'adhésion des communes, des associations et des particuliers est indispensable au bon fonctionnement de notre structure.

Depuis l'année 2024, nous sommes passés à une comptabilité basée sur l'année civile, aussi je vous invite à adhérer au titre de l'année 2026.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet : [www.sainte-foy-de-france.fr](http://www.sainte-foy-de-france.fr).

De plus, nous publions un journal numérique deux fois par an « LE TELEGRAPHE » en hiver et en été. Ce dernier, nous permet de présenter les activités, les projets, les réalisations, l'histoire des différentes communes portant le patronyme « Sainte-Foy ».

Nous espérons vous retrouver aux prochaines Fidésiades à Sainte-Foy-de-Peyrolières et à Sainte-Foy en Ariège, les 21, 22 et 23 août 2026.

Le Président  
Didier PAULIAT

Montant des cotisations : Adhérent individuel 20 €  
Couple 30 €  
Association 20 €

---

## BULLETIN D'ADHESION 2026

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
Adresse mail : .....

Montant de la cotisation.....€

**Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de « Sainte-Foy de France » et à adresser avec ce bulletin d'adhésion à notre Trésorier :**

Philippe VERNAY  
220 Le bois Gryan  
71110 Sainte-Foy